

Sujet : [INTERNET] Société SAS ENERGIES 2 L'ELEVAGE à HERIC : unité de méthanisation - consultation publique

De :

Date : 10/04/2024 20:10

Pour : pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr

Société SAS ENERGIES 2 L'ELEVAGE à HERIC : unité de méthanisation - consultation publique

Bonsoir

Veillez trouver en pièce jointe les observations de l'association NDDL POURSUIVRE ENSEMBLE concernant la demande d'enregistrement présentée par SAS ENERGIES 2 L'ELEVAGE pour l'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation sur la commune d'Héric au lieu-dit La Cormerais.

Cordialement

NDDL POURSUIVRE ENSEMBLE

— Pièces jointes : _____

Avis NDDL Poursuivre ensemble Méthaniseur Héric.pdf

30 octets



**Observations de l'association NDDL POURSUIVRE ENSEMBLE
dans le cadre de la consultation concernant le projet de
méthaniseur
sur la commune d'Héric, lieu-dit la Cormerais**

En tant qu'Association pour la protection de l'environnement et qui lutte contre les grands projets inutiles et imposés, nous nous opposons à ce projet.

Le projet consiste en la construction et l'exploitation d'une unité de méthanisation à Héric par la SAS ENERGIES 2 L'ELEVAGE composée de deux associés également gérant de l'exploitation laitière du GAEC du Soleil Levant sur les terres duquel le méthaniseur serait installé.

La capacité de traitement moyenne serait de 51,2 tonnes par jour pouvant aller à 60 tonnes par jour.

Le site serait situé à 1,2 km de la ZNIEFF de type 1 « Zone voisine du Canal de Nantes à Brest à l'Ouest du Pas d'Héric et à 1,7 km de la ZNIEFF de type 2 « Vallée et Marais de l'Erdre ».

Il serait également situé à 550 m de l'Aire d'Alimentation du Captage du Plessis Pas Brunet.

ZNIEFF de types 1 et 2 ainsi que l'Aire d'Alimentation du Captage et la Zone de Contribution Principale du Plessis Pas Brunet seraient concernées par l'épandage du digestat.

Le site du projet est entouré de villages et d'habitations dont les plus proches se situent seulement à 210, 285, 410 et 508 mètres (page 180 du PDF Dossier PRINCIPAL).

Le chantier et l'exploitation du site engendrerait plusieurs impacts sur l'environnement et causerait des nuisances notables aux habitants du territoire. De plus, d'une manière générale, la méthanisation ne tient pas compte des enjeux environnementaux et climatiques actuels et futurs.

Parmi les impacts du projet qui sont à envisager :

Il y a tout d'abord les impacts sur l'environnement humain. avec un effet direct et permanent sur la commodité du voisinage. L'opération engendrera des nuisances pour les habitations proches, dont les principales sont les nuisances olfactives, visuelles et le trafic routier.

À cela s'ajoute une menace pour la sécurité des habitants.

Concernant les odeurs, elles résulteraient principalement du biogaz produit, (qui n'a d'ailleurs de bio que le nom...) notamment en cas de fortes teneurs en CH₄ et

H₂S. Outre sa toxicité, l'hydrogène sulfuré (H₂S) contenu dans le biogaz est un gaz particulièrement malodorant. Ammoniac, hydrogène sulfuré, terpènes, alkyles-sulfates et d'autres mercaptans, sont souvent à l'origine de problèmes d'odeurs au voisinage des unités de traitement de matières organiques.

Concernant le bruit, l'usine de méthanisation ferait monter les niveaux sonores de ce secteur, ce qui est reconnu puisqu'il est prévu la mise en place d'un merlon de terre de 4 mètres de hauteur entourant la plateforme d'épuration... et une nouvelle étude acoustique après réalisation du projet...

Concernant les nuisances visuelles, il y aurait une incidence sur le paysage (saturation) et les mesures d'intégration paysagères mises en place sur le projet sont très « légères », une haie serait « regarnie » pour améliorer la protection visuelle... Les photos sont prises en été, quand les arbres sont feuillus, ce qui n'est pas le cas toute l'année ! (page 211 du PDF Dossier PRINCIPAL)

Concernant les nuisances dues au trafic routier, certes, l'épandage serait effectué sur les terres du GAEC, il n'y aurait pas d'apport extérieur au GAEC (dans un premier temps ??) donc pas de circulation liée à un apport extérieur de matières mais il faudrait bien stocker les matières végétales qui nourriront le méthaniseur et déplacer le digestat vers les zones d'épandage. Il y aura forcément beaucoup plus de déplacements que ceux liés au seul élevage laitier.

De plus, il existe un risque lié aux rejets atmosphériques des installations de méthanisation qui pourraient avoir une incidence significative sur les populations riveraines les plus proches. Il y aurait quatre sources d'émissions (centrale de cogénération, chaudière, torchère et biofiltre) et deux voies d'exposition (par inhalation et par ingestion).

Concernant la menace sur la sécurité, deux principaux types de dangers ont été identifiés pour ce type de structures. Les risques d'incendie, d'explosion ou de rejet dans l'air de substances toxiques et les risques dus au déversement accidentel du substrat. Plus le méthaniseur est grand, plus les risques sont importants et les accidents difficiles à maîtriser.

- Les dangers liés au biogaz et aux combustibles : incendies, explosions et rejets dans l'air de substances toxiques (hydrogène sulfuré contenu dans le biogaz). Ces risques sont particulièrement redoutés par les riverains les plus proches, et la lecture de la liste de l'accidentologie et des retours d'expérience (surtout ceux d'incidents en Allemagne) a accru ces inquiétudes. Le méthane est particulièrement explosif, surtout si sa concentration dans l'air se situe entre 5 et 15 % et que ces concentrations peuvent être potentiellement atteintes dans tout espace fermé (locaux d'exploitation, cuves...), et le risque est atteint en présence d'une source d'inflammation.
- Le déversement accidentel du substrat en cours de méthanisation et du digestat. Les méthaniseurs sont en auto-contrôle (le conseil scientifique national sur la méthanisation évalué à 495 accidents sur 208 sites répertoriés au 10 janvier 2024).

Il y a également les impacts sur l'environnement naturel. Il y a des risques de pollutions du sol, de l'eau et de l'air. Il y a également un impact sur la faune et la flore.

Concernant le risque de pollution des sols, il pourrait provenir de deux sources majeures : d'une fuite des divers réservoirs contenant des fluides potentiellement polluants, ou d'une infiltration des eaux de ruissellement potentiellement chargées en hydrocarbures et en matières organiques. La pollution des sols pourrait également résulter de l'épandage du digestat non conforme. Même le digestat conforme s'avère être bien indigeste pour les sols et les eaux.

Concernant le risque de pollution de l'eau, il toucherait les eaux superficielles et les eaux souterraines.

Le méthaniseur serait situé entre deux ruisseaux ainsi qu'à proximité du Canal de Nantes à Brest et du départ de la Rigole d'Alimentation à l'Ecluse du Pas d'Héric qui rejoint l'Etang de Vioreau.

Il serait également très proche de l'Aire d'Alimentation du captage d'eau potable du Plessis Pas Brunet. Ce captage est depuis plusieurs années en grande difficulté, il fait partie, parmi les 33070 captages nationaux, des 530 sélectionnés parce que les plus menacés par les pollutions diffuses (« Ouvrage Grenelle ») ; il est arrivé que son eau soit interdite aux enfants et femmes enceintes. Si le méthaniseur ne peut être situé dans l'Aire d'Alimentation, il n'en est situé qu'à 550m et surtout, l'épandage des digestats pourrait avoir lieu sur le territoire de l'Aire et augmenterait forcément considérablement le risque de pollution.

Concernant le risque de pollution de l'air, en cas de fuite, le méthane a un potentiel de réchauffement 28 fois supérieur à celui du dioxyde de carbone (CO₂). De plus, comme le digestat est volatil, il s'échappe de l'ammoniac dans l'air et du protoxyde d'azote se développe rapidement alors que c'est un gaz à effet de serre 300 fois plus puissant que le CO₂. À cela s'ajoute l'apparition de l'oxyde d'azote mais aussi le développement de particules fines. Les mesures de prévention de la qualité qui seront apportées sont donc jugées insuffisantes.

Concernant l'impact sur la faune et la flore, il serait important en phase chantier par la destruction directe d'individus et non négligeable en phase d'exploitation, dérangement généré par le fonctionnement de l'unité de méthanisation, éclairage du site...

Ce projet aurait un impact notable sur les milieux et sur la biodiversité. Il alimenterait un système d'agriculture largement dépassé dans le contexte actuel de crise écologique et climatique majeure.

Parmi les raisons à prendre en compte pour déclarer ce projet non pertinent et déjà obsolète :

Cette ferme-usine exploitera 220 vaches laitières et 170 autres génisses consacrées au « renouvellement » soit 390 bêtes enfermées toute l'année dans un bâtiment sans aucun temps de pâturage (pages 165 et 166 du PDF Dossier PRINCIPAL). Des conditions qui concourent au mal être animal qui ne sont plus acceptables à l'heure actuelle et qui choqueront de plus en plus dans les années à venir.

L'usine aurait également besoin d'hectares occupés à nourrir le méthaniseur. Parmi les 18698 tonnes d'intrants annuels, 57,4 % seraient d'origine végétale dont 12,8% en cultures principales dédiées (page 22 du PDF Dossier PRINCIPAL)

Avec cette industrie, l'agriculture risque de devenir un outil au service de la production de gaz plutôt que de nourrir la population.

Une telle ferme-usine n'est plus agricole mais agro-industrielle, une agriculture principalement monocole, intensive, chimique. C'est un type d'agriculture qu'il faut dépasser car généralisée, elle engendrerait un épuisement et un appauvrissement du sol et des ressources à long terme.

En conclusion, il apparaît que les terres agricoles ne pourront pas soutenir la production de gaz et nourrir durablement en même temps. Il faut abandonner un tel projet.

Le CA de NDDL PE le 9 avril 2024

Sujet : [INTERNET] Société SAS ENERGIES 2 L'ELEVAGE à HERIC : unité de méthanisation - consultation publique

De : . . .

Date : 10/04/2024 20:42

Pour : "pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr" <pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr>

CONTRE ce projet

Cordialement

Envoyé depuis mon téléphone

Sujet : l'INTERNET1 avis population

De :

Date : 10/04/2024 21:24

Pour : "pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr" <pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr>

Monsieur le préfet,

Je tiens à attirer votre attention sur le débat public actuel, concernant le projet d'une unité de méthanisation sur la commune d'Héric.

La population n'a été que très récemment informée de ce projet et a donc cherchée à s'informer, je vous demande donc de ne pas ignorer l'ensemble de ses commentaires, lors de votre prise de décision.

https://www.notre-tennloire.com/enquete/324084?fbclid=IwAR3ymW-FXDE34zozjzbsQLd05llhYmpMvx8L4l3xbnPECImlnd3tnQjLqiQ_aem_AZT15_TMNFvBeoTKC0_kxjUeWF8WQkTjrPEiCu1TcudavqMN3YukaiZo0MUnxsfOp_DXIdBrB8w2B8l4MpbZh1ym

03/04/24 - 14:46	Défavorable au projet. Un Non sens écologique De plus, ce site est à proximité des réserves humides naturelles, à 1000 m du Canal et l'épandage juste à côté du point de captage de Nort sur Endre.
04/04/24 - 07:18	Je suis pas favorable à ce projet .
04/04/24 - 07:46	Je ne suis pas favorable au projet
04/04/24 - 07:57	Totalement défavorable à ce projet !!!!! Aucunement écologique, ne visant que des profits !!
04/04/24 - 16:22	Je suis contre ce projet
04/04/24 - 18:54	Non favorable à ce projet. Nuisances sonores , visuelles, olfactives. Pollution des sols, des eaux , proximité du canal. ...
04/04/24 - 20:43	Je suis défavorable au projet de méthanisation
Mélanie Bernardini	
04/04/24 - 20:48	Je suis contre le projet de methanisation
Alexandre Oury	
05/04/24 - 12:13	Défavorable. Ce projet n'apportera rien de bon
05/04/24 - 12:52	Totalement défavorable à ce projet
05/04/24 - 13:44	Je suis défavorable au projet
05/04/24 - 13:44	Je suis défavorable au projet
05/04/24 - 13:45	Je ne suis pas favorable
05/04/24 - 13:46	Je suis défavorable pour ce projet
05/04/24 - 13:47	Bonjour je suis défavorable au projet ! Pensez aux habitants !
05/04/24 - 13:48	Je suis défavorable au projet
05/04/24 - 21:54	Je ne suis pas favorable à ce projet
06/04/24 - 09:00	Complément défavorable à ce projet dans un secteur avec plein d'habitations
06/04/24 - 09:07	Je suis défavorable, à ce projet
Charly Bouillo	
06/04/24 - 09:31	Bonjour, je suis en total désaccord par le fait de ne pas avoir été ni informé ni consulté alors que nous habitons à 850 m de ce projet. Au vu des risques de pollution de l'air, des sols et de l'eau, de même pour les risques routiers du à l'augmentation du trafic qui vont aussi engendrer des coûts payés par nos impôts. Ses risques vont donc aussi faire perdre de la valeur aux habitations alentours
Camille Beuchet	
06/04/24 - 10:28	Bonjour, Habitant de la commune d'Héric, je suis fermement opposé au projet d'exploitation d'une unité de méthanisation au lieu-dit de Cormerais sur la commune d'Héric. Cordialement Lemire Jules
Jules Lemire	
06/04/24 - 11:41	Je ne suis favorable à ce projet pour des raisons écologiques. Je souhaite que notre environnement au sens large ne soit pas pollué.
06/04/24 - 13:07	Non
06/04/24 - 13:59	Je ne suis pas favorable au projet
06/04/24 - 14:00	Je ne suis pas d'accord avec le projet
06/04/24 - 14:31	Je suis défavorable à ce projet. Trop de risques environnementaux.
06/04/24 - 15:09	Non au projet de méthanisation à Héric !!! Une habitante.
06/04/24 - 15:46	Hors de question
06/04/24 - 16:45	Pas favorable du tout
06/04/24 - 16:52	Inadmissible ce projet immense dans un secteur avec plein d'habitations
07/04/24 - 00:15	Je ne suis pas favorable a ce projet
alicia billard	
07/04/24 - 00:16	non
07/04/24 - 10:59	Je m'oppose à ce projet.
07/04/24 - 12:14	Un projet égocentrique tourné uniquement sur la monumentalité du projet et du profit économique que ça va gêner... Il faut descendre de sa toute puissance... Et revenir au bien commun et au respect de la nature des habitants... De la vie
Sandrine Rousseau	
07/04/24 - 12:52	Bonjour Nous sommes très étonnés et déçus de ne pas avoir été informé ni consulté au sujet de ce projet . Pollution ? Nuisances? Baisse de valeurs des biens immobiliers ? Attractivité de la commune ? A quand les éoliennes ?
Am Fr	
07/04/24 - 14:17	Je crains que l'installation d'une unité de méthanisation à proximité de notre habitation ne compromette la qualité de vie des habitants. Les odeurs potentiellement générées par ce processus pourraient être très désagréables et perturber le quotidien des résidents, en plus de poser des problèmes de santé publique. De plus, la méthanisation pourrait avoir un impact néfaste sur l'environnement local. Les risques de pollution des sols, de l'air et de l'eau sont des préoccupations légitimes. Nous devons protéger nos écosystèmes fragiles et veiller à ce que toute activité industrielle soit menée de manière responsable et durable.
Pascal Rousseau	
07/04/24 - 16:27	Je suis contre la réalisation de ce projet
07/04/24 - 16:28	Je suis radicalement opposé à ce projet, qui est une calamité écologique. Comment ose-t-on encore suggérer de telles aberrations aujourd'hui ?
07/04/24 - 17:33	Témoignage de voisins d'un méthaniseur, deux fois plus petit que celui prévu Extrait : Jour et nuit 24/24 h nous entendons un sifflement comme une cocotte-minute et cela fait caisse de résonnance Nous avons le mélangeur qui se déclenche 24/24 jour / nuit, toutes les heures Nous avons quasiment en permanence les odeurs nauséabondes... depuis je me refuse d'inviter des proches à cause des désagréments.

07/04/24 - 19:28 Emmanuelle Cho-Lerat	Je suis contre le projet de méthanisation à Heric
08/04/24 - 07:17	Absolument pas Favorable à ce projet !!! Bien trop près des habitations, trop dangereux !
08/04/24 - 14:54	Je suis totalement défavorable à ce projet.
08/04/24 - 16:14	Je suis contre ce projet
08/04/24 - 16:19	Contre
08/04/24 - 17:09	Je ne suis pas favorable à ce projet.
08/04/24 - 19:37	Je suis totalement opposé à ce projet.
08/04/24 - 19:38	Je suis totalement contre ce projet.
08/04/24 - 20:00 Frederic Gauthier	Se serait dangereux nous ne savons pas se qu'il peut se passer et pour nos culture des soles
08/04/24 - 20:19	Je ne suis pas favorable à ce projet
08/04/24 - 20:20	Pas favorable au projet
08/04/24 - 20:45	Si vous souhaitez que votre avis compte auprès du préfet n'hésitez pas à lui faire savoir aussi par mail : pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr
52	
08/04/24 - 20:48	Je suis contre ce projet de methanisation
09/04/24 - 07:37	Avis défavorable
09/04/24 - 09:31 Baptiste Pasgrimaud	Je m'oppose à ce projet. L'idée de récupérer le méthane issu de la décomposition de matière organique est ok. Mais cultivé des terres et enfermé des bêtes toute l'année dans le seul but est de produire du méthane me semble un projet aberrant en 2024. C'est une énergie verte et intéressante uniquement que si l'ont arrive à capter des émissions qui auraient dû s'échapper dans l'atmosphère naturellement, pas si on en est l'auteur . De plus effectivement ce genre d'usine a gaz denature le paysage, ramène des risques dans les alentours et déclassé la zone
09/04/24 - 10:07 Camille Darier	Complètement défavorable au projet. Il va détruire tout ce que nous essayons de construire : permettre à nos enfants de grandir dans un environnement sain .
09/04/24 - 13:39 samuel collet	Totalement opposé à ce projet. Ce projet n'a qu'une vertu économique : Générer un business de revente de produit énergétique Il n'est pas écologique : Article à lire : https://reporterre.net/methanisation-un-digestat-bien-indigeste-pour-les-sols-et-les-eaux-Il-pollue-la-vie-des-riverain : https://www.loire-atlantique.gouv.fr/contenu/telechargement/61828/450477/file/IC_V2_dossierICE%20SAS%20Energies%20d'Elevage_DOSSIER%20PRINCIPAL_2024_compressed.pdf Slide 33 et 34 Pour autant les conseils municipaux des mairies de Nort sur Erdre & Saffré viennent de voter pour ce projet. Ne prenant aucune considération pour les personnes directement impacté par celui ci . ET vous ? Accepteriez vous l'implantation d'un méthaniseur dans le jardin de votre voisin ?
09/04/24 - 18:12	Je souhaite faire savoir que je suis contre le projet de methanisation prévu au lieu dit La Cormerais 44810 Heric
09/04/24 - 19:55	Complément défavorable à ce projet..
10/04/24 - 08:42	Non ok au projet
10/04/24 - 11:17	Je ne suis pas favorable à ce projet
10/04/24 - 12:34	Bonjour, je soutiens les habitants de la commune en étant défavorable à ce projet.

Sujet : [INTERNET] SAS ENERGIES 2 L'ELEVAGE à HERIC

De :

Date : 10/04/2024 21:46

Pour : pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr

Monsieur le préfet,

Ce projet de méthanisation à la ferme suscite des oppositions sans fondements des riverains, alors que le voisinage dont je fais partie dispose de toutes les informations nécessaires au travers du dossier et de la réunion d'information qui a été organisée par les porteurs du projet.

Les nuisances évoquées par les opposants relèvent pour la plupart de l'ignorance, le seul inconvénient avéré étant celui du trafic de tracteurs qui va augmenter.

Ceci étant dit, la route départementale est très dégradée depuis cet hiver et ce projet de n'y est pour rien.

Il semble que les habitants ne s'en aperçoivent qu'aujourd'hui ; ils feraient mieux de se mobiliser pour obtenir du département une mise au gabarit de cette route pour la sécurité de tous.

Il est regrettable que des entrepreneurs dynamiques, qu'il soient agriculteurs ou pas, soient ainsi vilipendés alors qu'ils ne font que répondre à leur manière à des demandes vitales et urgentes pour notre société, à savoir la production d'énergie locale et renouvelable et la diminution des intrants agricoles (engrais et phytocides).

Ces jeunes agriculteurs et leur projet méritent le soutien de tous, au-delà des querelles de village.

Sujet : [INTERNET] SAS ENERGIES DE L'ELEVAGE comune d'HERIC

De :

Date : 10/04/2024 21:51

Pour : pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr

Ayant pris connaissance de ce projet et des oppositions qu'il suscite, je souhaite manifester ma sympathie envers les agriculteurs qui ont le courage de monter ce projet qui est d'intérêt général.

Les nostalgiques des « petites fermes » ont certainement oublié les tas de fumiers en bordure des routes avec le lisier qui partait en direct au fossé, les hideux bâtiments en tôles rouillées et les conditions de vie difficiles des hommes et des femmes condamnés à faire la traite 2 fois par jour, 7 jours sur 7.

Même s'il s'agit d'une grande exploitation, il ne faut pas oublier qu'elle emploie 5 personnes et qu'elle offre des conditions de travail qui attirent des jeunes.

Ce projet permettra de pérenniser l'exploitation agricole alors que beaucoup disparaissent par manque de main d'œuvre ou d'attractivité économique.

Les néo-ruraux ignorants du monde agricole et les idéalistes déconnectés des réalités économiques ne sont pas crédibles pour juger d'un tel projet.

Sujet : [INTERNET] Projet d'unité de méthanisation - commune d'Héric Lieu Dit La Cormerais

De :

Date : 10/04/2024 21:51

Pour : pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr

Bonjour Monsieur Le Préfet,

Je me permets de vous écrire au sujet de la consultation publique sur le projet de création d'une unité de méthanisation au lieu-dit La Cormerais à Héric.

Je souhaite vous informer que je suis contre la réalisation de ce projet qui va apporter des nuisances sonores et olfactives à l'environnement proche : maisons à moins de 200 m, sites protégés à proximité comme le Canal de Nantes à Brest ou encore la vallée et Marais de l'Erdre. Ce projet ne peut pas avoir lieu.

Je vous remercie de tenir compte de mon avis défavorable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Préfet, mes salutations distinguées.

Sujet : [INTERNET] avis de consultation publique

De :

Date : 10/04/2024 21:55

Pour : pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr

Bonjour,

Nous avons appris le projet d'installation du méthaniseur via voie de presse alors que l'enquête publique était déjà commencée depuis quelques jours.

Avec le délai de 8 jours restant à notre disposition nous avons essayé d'avoir un avis objectif sur le projet. Cours délai, pour un projet qui a nécessité un temps de préparation important.

Une concertation en amont avec les riverains aurait été fortement appréciée.

Le dialogue post projet aurait permis une bonne appréciation des + et des – du projet pour se faire un avis posé sur la question n'étant pas des experts.

Après recherches, contacts, certains freins sont levés mais d'autres subsistent néanmoins :

1 -> Choix du lieu d'implantation : Proximités de certaines habitations et respect de leur cadre de vie

2 -> Nuisances visuelles : Des aménagements paysagers sont-ils prévus pour les limiter au maximum.

3 -> Trafic : sur une route fréquentée déjà très fortement endommagée entre autres par les précédentes déviations, travaux, engins et sur laquelle la vitesse n'est déjà pas respectée.

4 -> Protection de la nappe phréatique.

5 -> Sécurité : risque apparemment très faible mais potentiel d'incendie ou d'explosion liés au biogaz sur le site pouvant avoir des répercussions sur les maisons les plus proches et leurs familles.

Nous comprenons bien les avantages du biogaz et l'utilisation du digestat comme engrais naturel pour pallier aux engrais chimiques, si celui-ci est bien utilisé.

Le choix du site étant proche d'habitations, pouvez-vous nous assurer du respect des points ci-dessus parce que vous en aurez la responsabilité et nous (les riverains) les conséquences au quotidien.

Nous tenions à vous faire part de nos inquiétudes légitimes.

Cordialement

Sujet : [INTERNET] Fr : Projet méthanisation à Héric 44810, village de la cormerais

De :

Date : 10/04/2024 21:59

Pour : "pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr" <pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr>

Bonjour,

Habitant d'Héric, je souhaite m'exprimer concernant le projet de méthaniseur dans le village de la Cormerais à Héric.

Par ce mail, je me tourne donc vers vous pour faire savoir que je suis **TOTALEMENT OPPOSÉE** à ce projet.

Merci de prendre en compte mon avis.

[Yahoo Mail : Recherchez, organisez, maîtrisez](#)

[INTERNET] Enquete pubique Methanisation heric

Sujet : [INTERNET] Enquete pubique Methanisation heric

De :

Date : 10/04/2024 22:04

Pour : pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr

Nous disons NON au projet SAS ENERGIE2 implantation d une unité de methanisation sur la commune d Héric

Envoyé depuis l'application Mail Orange

Sujet : [INTERNET] Avis enquête publique unité de méthanisation Héric

De :

Date : 10/04/2024 22:34

Pour : pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Je viens de prendre connaissance (par hasard, merci les comptes non officiels de Facebook, aucune publication officielle hormis affichage en mairie, pour un projet si important ?? BRAVO) du projet de méthaniseur au lieu-dit La Cormerais à Héric.

Je suis contre ce projet pour plusieurs raisons.

Je suis habitant d'Héric et je connais les problèmes d'eau récurrents sur notre secteur. Je trouve cela assez hallucinant qu'un tel projet puisse voir le jour aussi près de lieux sensibles tels que le canal, la rigole alimentaire, captage du Plessis Pas Brunet . Un problème de pollution sur l'eau n'impacterait pas que les Héricois mais tous les habitants qui sont desservis. Pour avoir connu le problème d'une trop forte concentration de nitrates l'an dernier, quand on sait les problèmes de potabilité de notre eau, vraiment mais pourquoi prendre un tel risque ???

La proximité avec les habitations est aussi préoccupante. A tout ceux qui sont pour ce projet, combien dans la réalité serait favorable si celui-ci était à 201m de chez eux ou même dans le rayon des 2km ? Dans les alentours de ce projet, des gens se sont installés et on parfois payer le prix fort... La construction d'un tel projet va forcément impacter le prix de ces habitations à cause des nuisances tels que le bruit, les odeurs, la crainte de pollution...

La RD est accidentogène, et pas en très bon état, on est en droit de se poser la question de ce qui se passera après les passages des tracteurs encore plus fréquents.

Ensuite, le fait que du maïs soit produit exprès pour alimenter le méthaniseur paraît là encore incroyable. Le maïs demande beaucoup d'eau... à l'heure ou se pose la question de restrictions de plus en plus fréquentes... là encore on est en droit de se demander si l'idée est bonne d'un point de vue écologique. Un agriculteur a dit : « Nous aurons du gaz pour faire chauffer nos casseroles, mais plus rien à mettre dedans ». Car la réalité est bien là, les terres agricoles seront rachetées à prix d'or pour pouvoir permettre d'installer des méthaniseurs et surtout pour faire pousser des cultures servant à les alimenter... est-ce vraiment cela que nous souhaitons pour l'avenir ? On (La France) se permet de donner des leçons, de dénoncer les « supers exploitations américaines », je pense que cette idée de méthaniseur est un début à ce genre de pratiques... Derrière cela se cache la réalité d'un métier qui souffre et qui cherche à avoir un métier rentable... on ne peut pas vraiment leur jeter la pierre... mais il serait sans doute bon que des solutions soient trouvées sans pour autant sacrifier nos terres qui souffrent déjà.

Parlons ensuite du traitement des animaux.... des vaches qui seront en permanence dans une stabule... cela fait froid dans le dos. Connaissant bien le monde agricole, ce n'est pas

cette idée de l' agriculture que je veux laisser à mes enfants.

Forcément on souhaite tous trouver des solutions plus vertes pour notre avenir mais on ne peut pas permettre de faire tout et n'importe quoi.

J'espère de tout cœur que ce projet n'aboutira pas.

Sujet : [INTERNET] Fwd: Consultation publique Unité de méthanisation - Héric / avis défavorable

De :

Date : 10/04/2024 22:35

Pour : pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Je vous fait part de mon avis défavorable à la création d'une usine de méthanisation privée par la société SAS ENERGIES projetée au lieu-dit La Cormerais sur la commune d'Héric.

Ce projet de grande ampleur (+ de 25000 m²) aurait un impact évident sur :

- la biodiversité du site (sols, faune , flore du site immédiat et des zones naturelles protégées voisines dont 1 site Natura 2000)

- le changement d'usage des sols

- la ressource en eau douce locale (risque pour le captage d'eau potable à proximité immédiate)

en raison du risque de pollution (sols, air, eau, + nuisances sonores et olfactives) et des risques industriels (incendie et explosion)

Je vous rappelle le principe de prévention en droit de l'environnement qui s'inscrit dans une approche préventive du risque connu scientifiquement mais dont la survenance reste aléatoire, de même que l'intensité de ces conséquences.

Donc, selon la séquence ERC "Eviter, Réduire, Compenser", la première règle consiste à EVITER le risque potentiel pour l'environnement ! Qui est bien plus simple à mettre en place que le principe de POLLUEUR-PAYEUR quand il est alors trop tard pour agir !

Par ailleurs, l'emplacement de ce projet demeure inopportun car il serait situé au centre de plusieurs villages existants, à 200 m des premières habitations !

Ces héricois, qui ont souhaité s'installer en pleine campagne, dans la nature, ont droit à leur tranquillité : qu'elle soit visuelle, olfactive, lumineuse ou encore sonore (dûe au trafic 24h/24 et 7j/7 des camions citernes qui alimenteraient la centrale à méthane).

Que dire de l'état des voiries communes dû à cette intensification du trafic routier, lui-même synonyme de pollution en GES au sein de ces villages !

Sujet : [INTERNET] Contribution enquête publique

De : Non à la méthanisation A saint Mars du désert

Date : 11/04/2024 00:02

Pour : pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr

Ci-joint la contribution à l'enquête publique de l'association Non à la méthanisation à Saint Mars du désert

— Pièces jointes : —

Enquete_public_heric.pdf

30 octets



Observations enquête publique Méthaniseur Héric.

Gaz vert ou biogaz, peu importe la dénomination, ce gaz issu des usines de méthanisation est actuellement une voie que la France a choisie pour tenter de conserver sa souveraineté énergétique. Cette politique portée par des grands groupes de l'énergie ne sera pas sans incidence sur notre agriculture et sur la qualité de vie dans nos campagnes. Le bilan carbone de ce gaz de méthanisation est très défavorable. Cette politique du biogaz aura de lourdes conséquences pour le réchauffement climatique.

Fort de la politique gouvernementale qui vise à accélérer la construction d'usines de méthanisation en France, de grandes multinationales de l'énergie soutiennent cette filière.

GRDF est en première ligne, la survie du groupe est en question car plus de gaz : plus de GRDF. Le lobbying est l'arme de GRDF : Articles dans la presse qui prêchent les vertus du biogaz « Les molécules de gaz qui se baladent dans les canalisations fleurent bon la campagne » (Ouest France du 17 mai 2023). Cela va jusqu'à la distribution de documents pédagogiques dans les écoles primaires sur des communes où il y a des projets d'usine de méthanisation.

Pour beaucoup de personnes influencées par le lobbying de ces groupes et par la communication du gouvernement le biométhane est la solution pour l'énergie de demain. Mais ce gaz vert n'est pas si vertueux.

Au-delà des nuisances et de la dégradation de la qualité de vie dans le voisinage des usines de méthanisation, il convient de se poser des questions sur les problèmes environnementaux qu'engendre cette technologie de production de gaz. La méthanisation émet 3 à 5 fois plus de gaz à effet de serre que l'utilisation du gaz naturel en France. Après vingt ans de d'une politique pro méthanisation, en Allemagne on ne construit plus de méthaniseurs ! Se retrouverai-t-on dans le même cas que celui de l'amiante qui a été utilisée en France jusque dans les années 90 alors que la Grande-Bretagne ne l'utilisait plus depuis les années 30 ?

La méthanisation va transformer nos agriculteurs en « énergiiculteurs ». Cela risque de remettre en question notre souveraineté alimentaire. Il fera chaud dans nos logements mais nous n'aurons rien dans nos assiettes... Les besoins des méthaniseurs vont créer de la sur-exploitation des sols. Les prix des fourrages pour nourrir le bétail augmente déjà. Les cultures comme le maïs sont de meilleures sources de méthane que les lisiers. Les agriculteurs vont se tourner vers la production des plantes énergétiques à grand coup de pesticides, au dépend de l'élevage et de la qualité des sols.

Ces usines présentes également des risques industriels : explosions, fuite de gaz très nocifs pour l'atmosphère, fuite de liquides qui finissent dans les cours d'eau. Ces usines seraient classées CEVESO si l'état n'avait pas mis en place des passes-droits pour favoriser le développement de la méthanisation.

Les gaz extraits ne représentent que 10 % des intrants, il reste 90 % de déchets à épandre sous forme de digestat. Les intrants d'origines industrielles peuvent entraîner des conséquences sur la chaîne alimentaire et la santé humaine. L'épandage de digestat issus de déchets d'abattoirs pourrait être un vecteur de dissémination de maladies comme la fièvre Q, le botulisme (mortel chez les animaux comme chez les humains) ou encore la grippe aviaire.

Nos terres agricoles ne pourront pas absorber ces volumes de digestat. A long terme nos terres seront polluées et la qualité de notre eau sera dégradée : nitrates, bactéries dans l'eau du robinet, algues vertes, cyanobactéries... La SAS Energie 2 L'Élevage qui exploitera l'usine de méthanisation d'Héric, prévoit d'épandre ces digestats dans le secteur du captage d'eau du Plessis-pas-Brunet à Nort sur Erdre. Ce secteur a été durant l'été 2023 à l'origine d'une pollution des eaux potables sur de nombreuses communes, les mairies ayant contraintes de mettre en place des distributions de bouteilles d'eau pour les personnes vulnérables.

Le digestat est vendu aux agriculteurs comme un super engrais. Il est peut-être très bon pour faire pousser les végétaux mais il est néfaste pour la vie animale car appauvri en carbone : plus de vers de terre et d'insectes, plus d'oiseaux, plus de vie dans nos campagnes...

Avec l'utilisation du digestat la terre devient un substrat pour faire pousser les plantes. Le bilan carbone de cette filière de recyclage des déchets agricole est catastrophique. Les intrants et le digestat sont transportés sur des dizaines de kilomètres.

Les boues créées dans le méthaniseur sont très corrosives et les coûts de maintenance sont très importants. Aujourd'hui on ne connaît pas la durée de vie d'une usine de méthanisation, seront-elles démantelées ? Par qui ? Par les porteurs de projets ? Rien ne les y oblige, cela risque de finir en friches « industrioagricole » et la dépollution et le démontage finiront bien souvent par être à la charge de la collectivité. Il n'existe aucune étude qui fait le bilan carbone du biogaz, qui tiendrait compte de tout ces éléments.

Nos politiques, confortés par le lobbying des sociétés du secteur de l'énergie, pensent avoir trouvé dans le gaz vert une énergie du futur.

Ce gaz bio n'est pas si vertueux, les conséquences pour l'agriculture française, les terres et l'eau seront catastrophiques. Il nous semble illogique de continuer à favoriser une énergie non fossile mais appelée à finir en CO2 dans l'atmosphère. L'argent public mis dans la méthanisation pourrait financer la recherche sur des solutions plus respectueuses de notre planète et de l'avenir de nos enfants.

Les services de l'état commencent à émettre des avis négatifs pour des projets d'usine de méthanisation. Ces rejets sont des prises de conscience qu'il y a des risques. Ces avis négatifs pourraient être un premier pas vers une nouvelle politique énergétique plus vertueuse.